

Communications

A propos de l'épidémiologie de la peste

Par L. RIGOLLET.

Je désire soumettre aux Membres de la Société quelques considérations relatives à la prophylaxie de la peste, considérations auxquelles je serais heureux de rallier l'unanimité de nos camarades en vue d'une action de propagande qu'il me paraît très utile d'exercer dans le public du Sénégal.

Sur le premier point, qui vise l'utilité de la dératisation nous serons sûrement tous d'accord. On entend couramment dire à Dakar qu'il ne faut pas tuer les rats : 1° parce que les rats morts sont abandonnés par les puces lesquelles vont alors contaminer l'homme et 2° parce que plus il y a de rats moins les puces ont tendance à piquer l'homme. Je voudrais que chacun de nous explique à l'occasion, aux personnes de bon sens et de bonne foi de son entourage, que les rats pesteux meurent plus ou moins vite, mais qu'ils meurent toujours et qu'à ce moment-là, les puces les abandonneront pour chercher une autre proie. Or, c'est surtout vers la fin de la maladie que le bacille pesteux pullule dans le sang du rat et c'est aussi l'époque où l'animal est le plus abondamment parasité par les puces ; les puces ont donc beaucoup plus de chances de s'infecter, et en grand nombre, sur un rat dont on a laissé évoluer la maladie et il y a un intérêt considérable à tuer l'animal avant la phase d'invasion septicémique.

Ceux qui connaissent la quantité prodigieuse de puces qui infestent certains terrains de Dakar comprendront également que ces puces ne seront jamais toutes recueillies par les rats, quelque nombreux qu'ils soient. En tout cas, ces puces ne sont dangereuses que si elles sont infectées et elles seront d'autant plus infestées qu'il y aura davantage de rats. Cet argument ne résiste donc pas mieux à la critique. Tous nous devons insister sur les avantages de la lutte anti-murine et combattre les résistances qui s'opposent à la destruction du rat.

Le deuxième point de ma communication, relatif à la pratique des vaccinations anti-pesteuses, soulève des questions doctrinales sur lesquelles chacun de vous a des idées que je n'entends

point discuter. Je voudrais seulement vous amener à une « politique vaccinale », si j'ose dire, qui ne contrecarre pas, le cas échéant, l'action prophylactique que nous pouvons avoir à demander à la vaccination en masse de la population.

L'opinion est ancrée, dans le public sénégalais, qu'il ne faut pas vacciner en temps d'épidémie parce que la vaccination est suivie d'une phase de sensibilisation des plus dangereuse. Cette opinion, fâcheusement exploitée par les adversaires de notre action prophylactique, a été créée par les médecins, membres des différents comités d'hygiène, qui ont versé, imprudemment à mon sens, aux débats de milieux extra-médicaux, des données sur lesquelles les savants discutent encore : l'unanimité n'est point faite en effet, parmi les cliniciens et les hommes de laboratoire, sur la réalité de cette période de sensibilisation post-vaccinale.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir je le répète discuter ce point, nous constatons aujourd'hui une résistance à la vaccination, aggravée au moment des poussées épidémiques, alors que la faible durée de l'immunité vaccinale ne permet pas d'espérer une efficacité des vaccinations pré-épidémiques, à moins de vacciner toute la population tous les trois mois, chose pratiquement impossible.

L'arme vaccinale nous tombe donc des mains. Je n'y attache pas une très grande importance pour le moment car les vaccinations au Sénégal ne me paraissent pas avoir eu, quoi qu'on en ait dit, une bien grande valeur préventive. Les raisons de cet échec, je les ignore ; mon expérience de la peste en Indochine m'avait fait espérer de meilleurs succès, et ce n'est pas sans regrets que dans les textes que j'ai soumis à l'approbation de la haute Administration, j'ai abandonné le principe de la vaccination obligatoire précédemment adopté ; mais il m'a paru bon de ne pas maintenir des dispositions draconiennes, complètement inappliquées parce que l'agitation qu'elles provoquaient n'était pas compensée par la certitude de leur action préventive.

Mais il reste l'avenir. Les déclarations qui précèdent me mettent très à l'aise pour vous affirmer que je serais le premier à réclamer l'obligation des vaccinations dont l'efficacité serait indiscutable, même si elles étaient suivies d'une dangereuse période de sensibilisation, même si elles exposaient quelques individus aux risques d'une morbidité et d'une mortalité aggravées. Dans une ville comme Dakar, où la peste a fait plus d'un millier de victimes en 1921 et où nous avons vu jusqu'à 250 atteintes par semaine, il y aurait encore avantage social évident à

sacrifier cet effectif hebdomadaire de malades (et il est loin d'être prouvé que ce sacrifice serait fatal), et je n'hésiterais pas pour ma part à vacciner en masse la population, pourvu qu'à ce prix j'aie la certitude de juguler l'épidémie en huit jours.

Or il n'est point interdit d'espérer qu'un tel bon vaccin puisse être trouvé dans un avenir plus ou moins rapproché.

Je voudrais que ce jour-là notre action prophylactique, qui gagnerait à être immédiate et massive, ne fût pas entravée par un état d'esprit comme celui que nous notons en ce moment. C'est pourquoi je vous convie à ne parler du vaccin en public qu'avec prudence, sinon avec faveur, et à réserver pour nos discussions médicales les idées que chacun de vous peut avoir sur la valeur et les inconvénients du vaccin antipesteux.

D^r LE DANTEC. — Je m'associe sans réserve aux observations de M. RIGOLLET, concernant la lutte anti-murine.

Pour la vaccination antipesteuse, je suis d'accord avec lui, lorsque, espérant que l'on disposera prochainement d'un vaccin très efficace, il demande que l'on ne compromette pas, dans l'opinion publique, le crédit de cette vaccination future.

Mais je ne crois pas qu'il puisse être utile, et je suis certain qu'il serait vain de vouloir dissimuler au public les insuffisances de la vaccination actuelle.

Ce n'est point, je crois, parce que l'on aurait observé avec certitude une période de sensibilisation dangereuse pour un certain nombre de vaccinés en période d'épidémie, que l'on a jugé nécessaire de renoncer à la vaccination obligatoire et générale. Si l'on avait été sûrs de juguler ainsi l'épidémie, même au prix de quelques sacrifices, on aurait continué à vacciner. Mais les essais que l'on avait entrepris en ce sens les années précédentes, s'ils n'ont nullement démontré d'une manière certaine ce danger individuel de la période de sensibilisation, ont du moins laissé voir, au public comme à nous, d'une manière trop évidente, la fréquente insuffisance préventive de cette vaccination. C'est la vraie cause de la résistance que l'on a observée dans le public contre l'obligation vaccinale.

Il aurait donc été imprudent, à mon sens, dans l'intérêt même d'une future méthode vaccinale efficace, que les médecins voulussent défendre à tout prix, la vaccination d'hier. Il valait mieux avouer que les résultats n'étaient pas assurés et renoncer à la vaccination obligatoire. C'est ce que l'on a fait.

Pour le moment, efforçons-nous donc de tirer par persuasion le meilleur parti possible de la vaccination facultative. Faisons l'essai des nouvelles méthodes, et nous n'aurons aucune peine, ayant su ne pas nous obstiner à imposer à la population une

méthode imparfaite, à faire accepter, le moment venu, une méthode plus efficace.

D^r M. LEGER. — Je n'ai pas assisté aux épidémies des années dernières, et je serais mal fondé à donner un avis personnel sur les résultats prophylactiques obtenus au Sénégal par la vaccination antipesteuse. Ces résultats auraient été réellement insuffisants, puisque M. RIGOLLET parle de « valeur préventive pas bien grande » et M. LE DANTEC de « fréquente insuffisance préventive ».

J'ai compulsé cependant, avec beaucoup de soin, les Bulletins de notre *Société Médico-chirurgicale*, devant laquelle, très justement et à diverses reprises, ont été soulevées les questions relatives à la peste. J'ai lu des documents qui paraissent probants en faveur de la valeur du vaccin fabriqué par mes prédécesseurs à l'*Institut de Biologie* : telles sont les communications de DELBREIL (Hôpital indigène Dakar) et de RENÉ MORIN (Lazaret de Saint-Louis). Par contre, je n'ai trouvé aucune observation, aucune statistique, montrant une morbidité ou une mortalité à peu près égales chez les vaccinés et les non vaccinés. Si des faits de ce genre existent, ils gagneraient à être examinés de près, discutés, étudiés, en milieu uniquement médical bien entendu : on en tirerait des renseignements profitables à la science. Pour ma part, je continue à croire à l'utilité de la vaccination antipesteuse, ce qui n'implique pas l'idée de la vaccination par contrainte.

Je ne prétends pas que le vaccin antipesteux actuel confère une immunité quasi-absolue et d'une durée illimitée. Cet idéal n'est atteint par aucun des vaccins microbiens connus, bien que les microbiologistes multiplient leurs recherches pour s'en approcher.

En ce moment, j'expérimente, concurremment avec le vaccin aqueux fabriqué par l'*Institut de Biologie* de l'Afrique occidentale française, d'après la technique de l'*Institut Pasteur* de Paris, un nouveau vaccin antipesteux. C'est un vaccin huileux, préparé par LE MOIGNIC, créateur déjà de *lipo-vaccins*, qui ont fait leurs preuves contre les maladies typhoïdiques et diverses autres affections microbiennes. Les germes, en suspension dans certaines huiles, se conservent extrêmement longtemps sans s'altérer, et, résorbés lentement grâce à l'excipient particulier, déterminent chez l'homme des réactions locales et générales beaucoup moins vives et moins brutales que les mêmes corps microbiens en émulsion aqueuse : il est donc possible d'augmenter, de façon appréciable, la teneur en microbes du vaccin.

Ce nouveau « lipo » de LE MOIGNIC a été préparé avec des bacilles pesteux fournis, après chauffage habituel préalable, par M. DUJARDIN-BEAUMETZ de l'Institut Pasteur.

Il contient, par centimètre cube, 5 mg. de microbes, soit de 4 à 5 milliards de germes au minimum. L'injection sous-cutanée de 1 cm³ est facilement supportée et le plus souvent ne détermine aucune réaction.

Les inoculations avec le lipo-vaccin antipesteux ont été pratiquées sur des groupements bien déterminés : une seule injection par individu. L'avenir nous apprendra ce qu'il en est de sa valeur prophylactique.